

23 - Festival International de Musique Besançon Franche-Comté - Convention biennale 2014-2015

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Créé en 1948, le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté est l'un des plus anciens festivals de musique de France. Ouvert aux récitals et à la musique de chambre, c'est toutefois le répertoire symphonique qui a le plus marqué son histoire, avec les plus grands noms de la direction. Cette vocation s'est renforcée, en 1951, par la création du Concours International des Jeunes Chefs d'orchestre et, depuis 2004, par la mise en place d'une Résidence de compositeur.

Au cours de l'année 2013, une réflexion a été engagée entre l'Association, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les collectivités partenaires -Région Franche-Comté, Département du Doubs et Ville de Besançon- concernant le projet artistique et culturel de l'Association, sur la base des orientations proposées par le nouveau Directeur, M. Jean-Michel MATHÉ.

Ces évolutions ont été approuvées lors du conseil d'administration de l'Association du 4 décembre 2013. Elles visent principalement à :

- . réaffirmer la prééminence de la musique d'ensemble et la présence de grandes formations symphoniques de renommée internationale,
- . confier la responsabilité artistique de la programmation au directeur du festival,
- . associer un chef d'orchestre renommé dans l'optique de la présidence du Concours de jeunes chefs d'orchestre.

Compte tenu du rôle important joué par le Festival, le Concours et la Résidence de compositeur dans la diffusion du répertoire symphonique à Besançon et en Franche-Comté, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et la Ville de Besançon ont souhaité accompagner le développement des activités de l'Association dans le cadre d'une convention biennale correspondant au mandat du chef d'orchestre associé au Concours.

Pour la Ville de Besançon, la convention 2014-2015, annexée à ce rapport, confirme :

- . l'octroi à l'Association d'une subvention annuelle d'un montant de 215 600 €,
- . la mise à disposition gracieuse de salles municipales (Théâtre, Kursaal...), de personnel municipal, de matériel technique, informatique et téléphonique, de réseaux d'affichage et de décoration florale, et la fabrication de calicots et de divers documents promotionnels, évaluées à 90 000 €,
- . le versement, de la part de la STTM - Casino Barrière, au titre du mécénat culturel, d'une contribution annuelle de 54 400 €.

Par une délibération du 20 février 2014, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une avance sur la subvention 2014 d'un montant de 105 000 € correspondant à 50 % de la subvention 2013. Par le biais d'une convention temporaire, ladite avance a été versée en début d'année. Le solde, soit 110 600 €, sera versé postérieurement à la signature de la convention 2014-2015.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention biennale à intervenir avec l'Association du Festival International de Musique,

- décider le versement du solde de la subvention 2014 d'un montant de 110 600 € qui, en cas d'accord, sera prélevé sur la ligne 65.33/6574.0089027 CS 10031.

«M. Pascal BONNET : Il me semble important de s'arrêter un petit peu sur ce point, dans la mesure où le Festival International de Musique reste un des fleurons de Besançon mais un fleuron un petit peu en difficulté et au début de ce nouveau mandat, il est important aussi peut-être que la Ville réaffirme ses ambitions en la matière. On a là une convention. Je voudrais savoir ce que la Ville envisage en matière de coopération entre le Festival et l'Orchestre puisqu'on nous parle d'un chef d'orchestre renommé, quel partenariat avec l'Orchestre Besançon Victor Hugo Franche-Comté. D'autre part pour le Festival comme pour l'Orchestre, qui sont des atouts de développement et de rayonnement de la Ville, on n'a pas aujourd'hui la salle nécessaire à la hauteur des ambitions de l'un comme de l'autre. Ça a été un enjeu de débat ces derniers mois pendant la campagne et c'est un enjeu de débat au Conseil Municipal depuis longtemps et pour avoir siégé aussi bien à la Scène Nationale qu'à l'Orchestre j'ai entendu aussi d'éminentes personnes du monde culturel s'interroger sur l'avenir de notre orchestre et l'avenir du Festival sans une salle à la hauteur des ambitions de l'Orchestre comme du Festival. D'autre part, pour ce qui est du Festival, beaucoup pensent manifestement que la date de septembre n'est plus adaptée. Je crois que le chef de notre orchestre, à un moment donné, a évoqué l'intérêt qu'il y aurait à changer de date, à trouver un moment qui soit plus porteur sur le plan du rayonnement de la Ville. Je voudrais savoir, pour ce début de mandat, quelles sont les perspectives de la Ville de Besançon en la matière ?

M. LE MAIRE : Tout d'abord c'est Patrick BONTEMPS qui va vous répondre. Je vais juste apporter une précision en disant que nous avons un très bon chef et que vous voulons tout faire pour le garder. Et puis deuxièmement au passage je me souviens quand même le tollé venant de vos bancs de l'opposition lorsque, dans le mandat précédent, Yves-Michel DAHOUI a annoncé que nous n'avions pas renouvelé le mandat du chef. Je me rappelle, comme quoi parfois il faut avoir du courage et il faut oser, pour reprendre un terme qui a été beaucoup utilisé, puisque maintenant tout le monde s'en félicite. Je constate aussi et je ne suis pas surpris que vous n'ayez que le mot «économie» à la bouche et là la première intervention dans ce domaine-là vous voulez qu'on fasse une nouvelle salle de musique. Je vais vous répondre ce que j'ai déjà répondu et Patrick vous répondra sur le Festival. C'est que nous sommes en train de faire une étude pour voir comment on peut améliorer la qualité acoustique de la salle du Kursaal ou de la salle du Théâtre municipal ou de Micropolis parce qu'il faut être clair, nous avons des conditions qui ne sont quand même pas dramatiques. Je vais comme vous certainement chaque année au concert du Nouvel An à Micropolis, il y avait 2 800 personnes cette année, ce n'est pas un auditorium, c'est une qualité qui est limite mais qui est acceptable quand même. Donc une étude est faite pour voir comment, sans trop dépenser d'argent, parce qu'il faut aussi être cohérent, on ne peut pas demander des économies partout et chaque fois, dans un souci je dirais presque un peu de démagogie, d'en rajouter une couche. Moi je dis qu'aujourd'hui nous n'avons pas les moyens de construire une salle spécifique pour une vingtaine ou une trentaine de concerts par an mais que nous avons le devoir, vous m'entendez bien, de faire en sorte d'améliorer les conditions. J'ai eu l'occasion de discuter avec beaucoup de chefs d'orchestre qui me disent par exemple qu'au Théâtre Municipal le simple fait d'ôter le revêtement en moquette sur les murs et sur les sols changerait totalement la sonorité de la salle. C'est cela que nous sommes en train de faire étudier. Donc comment augmenter la qualité musicale, comment faire en sorte que le Festival de Besançon reste ce qu'il est, c'est-à-dire un grand festival connu dans le monde entier, peut-être d'ailleurs plus connu en Chine ou au Japon qu'ici même dans le Grand Est, faire en sorte qu'effectivement on puisse améliorer tout cela sans dépenser trop d'argent. Parce que vous savez, ceux qui étaient là précédemment m'ont déjà entendu le dire, le précédent Maire de Dijon, mon ami François REBSAMEN me disait : «l'auditorium si tu le veux, je te le mets sur des roulettes et je te l'envoie» parce que simplement l'auditorium de Dijon -écoutez bien Monsieur BONNET, vous le savez- c'est 9 M€ de frais de fonctionnement par an, 9 M€ de frais de fonctionnement par an, je ne parle pas de l'investissement, juste du fonctionnement. Donc, pour qu'on ne se méprenne pas, j'attache une grande importance à notre orchestre, ici à Besançon, à notre festival et on va faire en sorte d'offrir aux Grands Bisontines et aux Grands Bisontins et aux Franc-Comtois des concerts de qualité dans un cadre qui sera renouvelé mais sans forcément dépenser... vous savez, un auditorium c'est 9 à 10 M€ au bas mot. Et on a des écoles à reconstruire.

M. Patrick BONTEMPS : Juste quelques précisions. Pascal, la question du chef n'est pas celle qui est posée dans le rapport. Aujourd'hui il y a un chef qui vient pour avoir son autorité sur le concours du jeune chef d'orchestre et qui est nommé pour deux ans. C'est de ça dont il est question, premièrement. Deuxièmement l'arrivée d'un nouveau Directeur et le travail de la nouvelle convention avec les partenaires, avec l'Etat, avec la Région, avec le Département du Doubs, avec la Ville, va permettre de

recentrer aussi les activités du Festival et en particulier de s'orienter vers ce qui était d'ailleurs à l'origine sa vocation, plus de grands ensembles et surtout des concerts symphoniques. Et important également, c'est le recentrage des concerts du Festival de Musique sur Besançon.

L'autre question, par rapport au lien entre l'Orchestre de Franche-Comté et le Festival, premièrement c'est une implication de l'actuel chef de l'orchestre dans le jury du concours, également l'utilisation de l'orchestre dans des prestations pendant le concours du jeune chef d'orchestre et tu le sais, régulièrement l'Orchestre de Besançon est invité au Festival pour se produire, en particulier pour présenter le concert d'ouverture du Festival. Donc je crois qu'il y a là et depuis quelques années un lien fort entre l'Orchestre de Besançon et le Festival. Du reste ce festival est actuellement en progression par rapport à ce qu'il y avait il y a quelques années, je dirais qu'on est vraiment là dans la bonne direction. Au final la question de la date est une question beaucoup plus difficile du positionnement du festival par rapport au mois de septembre. C'est vrai qu'à l'origine il était un des plus performants et il y en avait beaucoup moins. Aujourd'hui le nombre augmentant, il va être difficile de se repositionner mais c'est une réflexion que l'on doit conduire.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'opposition là-dessus.

M. Patrick BONTEMPS : En tout cas, premièrement il n'y a pas d'opposition là-dessus et je ne reviendrai pas sur la salle, je crois que le Maire y a répondu. A mon avis il faut savoir si l'on veut effectivement maîtriser les budgets ou dépenser plus d'argent.

M. Pascal BONNET : Déjà vous évoquez le départ de l'ancien chef, moi j'ai été de ceux qui ont regretté la façon dont cela s'est fait. Ce n'était pas le fait de changer, ce sont les conditions dans lesquelles ça s'est passé mais c'est du passé. Aujourd'hui on est tous conscient qu'on a un chef d'excellente qualité et qu'on a la nécessité de pouvoir le garder. Après j'avais bien vu la différence entre le fait qu'un chef serait appelé à participer au concours et le principe d'un chef de l'Orchestre Besançon Victor Hugo. Simplement je dénonçais le fait que dans ce rapport il n'était pas question de notre orchestre. Donc là il y a eu des réponses qui rappellent le partenariat entre le Festival et l'Orchestre de la même façon qu'il y a aussi des questions de partenariat à préciser entre la Scène Nationale et l'Orchestre. Quant à la salle, je ne demande pas de dépenser ce qu'il n'est pas nécessaire de dépenser. Ceci dit, il y aura quand même des investissements, vous n'allez pas arrêter complètement les investissements. Je sais qu'il y a encore 12 M€ à payer pour le tram, vous me faites une réponse...

M. LE MAIRE : Vous savez très bien que ça c'est programmé.

M. Pascal BONNET : ... Oui d'accord, mais justement. Vous me faites une réponse un peu simpliste en me disant : on va faire des écoles donc on ne peut pas faire une salle de concerts, on peut faire des écoles et une salle de concerts. Si on est en mesure, avec les salles actuelles, d'arriver à une meilleure qualité acoustique qui puisse satisfaire notre orchestre et les orchestres, évidemment que ce sera satisfaisant de dépenser le moins possible, je ne dis pas le contraire. La question que je posais c'était : est-ce qu'on va avoir une salle digne de ce nom ? Vous m'avez répondu.

M. LE MAIRE : Je vous réponds : il y a une étude en cours et vous le savez, elle a été votée à ce conseil.

M. Pascal BONNET : ... je ne disais pas qu'il fallait forcément dépenser de l'argent pour dépenser de l'argent, je posais une question, vous m'avez répondu mais ne déformez pas ma question.

M. LE MAIRE : Je continue à dire quand même que vous ne pouvez pas, d'un côté demander à faire des économies et de l'autre côté apporter des dépenses nouvelles. Par contre, dans le cadre de la co-construction, je vais vous donner une piste où vous pouvez travailler avec nous, Monsieur GROSERRIN. L'Orchestre de Besançon Victor Hugo Franche-Comté travaille beaucoup avec Montbéliard. Vous le savez ? Il y a un partenariat avec Montbéliard. Donc je compte effectivement sur votre influence auprès du nouveau Maire de Montbéliard et auprès du nouveau Président Marcel BONNOT qui doit être à cette heure élu Président de la Communauté d'Agglomération de Montbéliard pour faire en sorte que ce partenariat qui permet aux Montbéliardais d'avoir un orchestre de qualité,

puisse continuer et non pas qu'il soit supprimé pour des raisons qui seraient alors totalement politiques mais je ne pense pas un seul instant que le nouveau Maire de Montbéliard puisse supprimer ce partenariat entre Besançon et Montbéliard. C'est un très bel orchestre que nous avons actuellement, qui nous est envié par beaucoup, même par les Dijonnais.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez tout à fait raison Monsieur FOUSSERET, même avec le nouveau Maire de Belfort parce que je crois savoir que l'ancien Maire refusait et nous serons des ambassadeurs pour ce partenariat également avec Damien MESLOT.

M. LE MAIRE : Très bien, vous voyez qu'on va y arriver. On ira une fois avec votre voiture, une fois avec la mienne, comme cela une fois vous conduirez, une autre fois ce sera moi.

Je reviens sur le Festival de Musique. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport ? Qu'ils lèvent la main. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme REBRAB et M. BONTEMPS n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 avril 2014.